

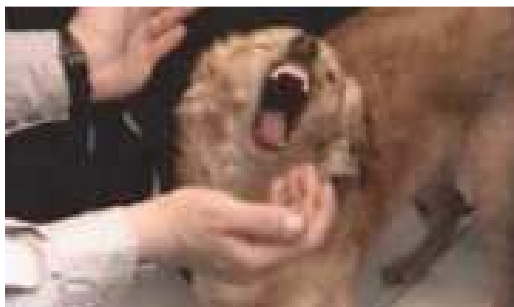
formation évaluation dangerosité

Depuis la loi du 05/03/2007, les articles L.211-11 et L.211-14-1 du Code Rural confient au vétérinaire la responsabilité des évaluations comportementales

PLANNING DES FORMATIONS À L'ÉVALUATION DE LA DANGEROSITÉ DES CHIENS

La profession vétérinaire a répondu à la demande de la Société en s'inscrivant massivement sur les listes de vétérinaires évaluateurs. Les confrères déjà inscrits, ou prévoyant de la faire, et désireux d'actualiser leurs connaissances, apprécieront cette formation coordonnée par le SNVEL avec l'appui des organismes de formation et sous l'égide de toutes les instances professionnelles et du Ministère de l'Agriculture.

Calendrier 2009



9-10 février - Aix en Provence **COMPLET**

2-3 mars - Clermont Ferrand **COMPLET**

9-10 mars - Châlon sur Saône **COMPLET**

28-29 mars - La Réunion

30-31 mars - Grenoble

6-7 avril - Bordeaux

6-7 avril - Paris (hors Maisons Alfort) **COMPLET**

22-23 avril - Guadeloupe

25-26 avril - Martinique

27-28 avril - Nîmes

4-5 mai - Corse

4-5 mai - Amiens **COMPLET**

25-26 mai - Brest

22-23 juin - Metz

5-6 octobre - Reims

12-13 octobre - St Etienne

12-13 octobre - Angers

19-20 octobre - Montélimar

16-17 novembre - Rennes

7-8 décembre - Narbonne

Tarif : 400 € H.T*

Renseignements Inscriptions AFVAC

contact@afvac.com - www.afvac.com

01 53 83 91 60

* ce prix est extrêmement bas pour une formation de cette qualité et tient compte du fait que les frais de création et de logistique ont déjà été pris en charge par les excédents SNVEL-SIEV. En outre cette formation sera prise en charge à hauteur de 100 € H.T par participant par le fonds de protection des excédents de l'identification SNVEL-SIEV dans la limite des fonds disponibles.

Programme

1° jour – Evaluation d'un animal ayant agressé

Bases Séquences d'agression Origine des agressions

Grilles d'évaluation (Explication et Manipulation)

2° jour – Evaluation d'un animal n'ayant pas agressé

Danger et Risque – Facteurs de Risque

Législation et Rapport d'évaluation (exemples pratiques)

9h de théorie en séance plénière (40 participants)

7h de pratique (par groupes de 10)

Cette formation vous apporte 1,5 Crédits Formation Continue, valeur qui sera doublée si vos réponses au QCM sont supérieurs à la moyenne.

la formation à l'évaluation de la dangerosité est une manifestation unitaire



FORMATION EVALUATION DANGEROUSITE

- 28-29 mars - La Réunion 30-31 mars – Grenoble
- 6-7 avril – Bordeaux 22-23 avril - Guadeloupe
- 25-26 avril – Martinique 27-28 avril – Nîmes
- 4-5 mai – Corse 25-26 mai - Brest
- 22-23 juin – Metz 5-6 octobre – Reims
- 12-13 octobre - St Etienne 12-13 octobre – Angers
- 19-20 octobre – Montélimar 16-17 novembre – Rennes
- 7-8 décembre - Narbonne

Limité à 40 participants

Docteur :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

Frais d'inscription : 478,40 € TTC

Rappel :
400 € H.T*

* ce prix est extrêmement bas pour une formation de cette qualité et tient compte du fait que les frais de création et de logistique ont déjà été pris en charge par les excédents SNVEL-SIEV. En outre cette formation sera prise en charge à hauteur de 100 € H.T par participant par le fonds de protection des excédents de l'identification SNVEL-SIEV dans la limite des fonds disponibles.

Ci-joint mon règlement de Euros par chèque bancaire libellé à l'ordre de AFVAC

Carte de crédit visa ou Mastercard
N° de carte.....
Le numéro de cryptogramme visuel
(3 derniers chiffres au dos de la Carte)
Date expiration :

Signature :

Une facture vous sera adressée ultérieurement faisant ressortir la TVA récupérable par le congressiste.



**BULLETIN D'INSCRIPTION
A RETOURNER ACCOMPAGNE
DE VOTRE REGLEMENT A :**

**AFVAC
40, rue de Berri - 75008 PARIS
Fax : 01 53 83 91 69**